

Québec, le 21 décembre 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-231

Maître,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir depuis le 1^{er} août 2020, les tableaux hebdomadaires, ventilés selon les établissements ou le regroupement d'établissements, avec le nombre de cas de COVID-19 déclarés, selon la catégorie (élèves, personnel enseignant, personnel de soutien, personnel professionnel et toute autre catégorie), dans les établissements d'enseignement privé.

Vous trouverez en annexe des documents devant répondre partiellement à votre demande. Le Ministère ne détient pas les données selon chacune des catégories énoncées ci-dessus.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 3

Sommaire statistique - Réseau privé du 11 septembre 2020 au 12 novembre 2020

Régions	Cas positifs élèves	Cas positifs personnel	Total de cas positifs	Élèves rétablis	Personnel rétablis	Total de rétablis	Cas actifs
(01) Bas-Saint-Laurent	2	0	2	2	0	2	0
(02) Saguenay — Lac-Saint-Jean	6	0	6	0	0	0	6
(03) Capitale-Nationale	224	33	257	239	31	270	-13
(04) Mauricie	73	15	88	69	10	79	9
(05) Estrie	16	1	17	10	1	11	6
(06) Montréal	587	137	724	445	92	537	187
(07) Outaouais	3	0	3	3	0	3	0
(12) Chaudière-Appalaches	41	3	44	32	3	35	9
(13) Laval	82	11	93	44	9	53	40
(14) Lanaudière	36	7	43	13	3	16	27
(15) Laurentides	77	12	89	57	11	68	21
(16) Montérégie	171	37	208	113	23	136	72
(17) Centre-du-Québec	27	8	35	9	7	16	19
Total général	1345	264	1609	1036	190	1226	383

	Somme de Élèves	Somme de Personnel	Somme de Élèves rétablis	Somme de Personnel rétablis
(01) Bas-Saint-Laurent	2	0	2	0
Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup	2	0	2	0
(02) Saguenay — Lac-Saint-Jean	6	0	0	0
ÉcolACTion	1	0	0	0
École trilingue Vision Saguenay	2	0	0	0
Séminaire de Chicoutimi	2	0	0	0
Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	1	0	0	0
(03) Capitale-Nationale	230	35	239	31
Académie Saint-Louis	26	6	29	5
Aviron Québec campus Charest	0	1	0	1
Campus Notre-Dame-de-Foy	25	1	24	1
Centre Psycho-Pédagogique de Québec (École St-François)	2	0	2	0
Collège de Champigny	4	0	6	0
Collège François-de-Laval	1	0	0	0
Collège Jésus-Marie de Sillery	16	3	15	4
Collège Saint-Charles-Garnier	29	5	33	6
École secondaire Mont-Saint-Sacrement	3	0	3	0
École trilingue Vision Québec nord	1	0	1	0
Externat Saint-Coeur de Marie	8	0	14	0
Externat St-Jean-Berchmans	2	1	2	1
Institut Saint-Joseph	1	0	1	0
Institut technique Aviron de Mtl, c.5460	8	1	7	2
L'École des Ursulines de Québec et Loretteville	10	5	4	2
L'École l'Eau-Vive	3	0	3	0
Saint-Jean-Eudes	61	9	46	6
Séminaire des Pères Maristes	0	2	0	2
Séminaire Saint-François	30	1	49	1
(04) Mauricie	73	15	69	10
Collège Marie-de-l'Incarnation	4	0	0	0
Institut secondaire Keranna	1	3	1	1
Le Séminaire Sainte-Marie	0	1	0	0
Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières	68	11	68	9
(05) Estrie	16	1	10	1
Collège Rivier	1	0	0	0
École La Source	0	1		1
École secondaire de Bromptonville	1	0	1	0
École Vision Sherbrooke	1	0	1	0
Le Salésien	7	0	6	0
Mont Notre-Dame	2	0	0	0
Séminaire de Sherbrooke	4	0	2	0
(06) Montréal	581	135	445	92
Académie Blaise Pascal	5	5	0	0
Académie Ibn Sina, Campus préscolaire/primaire	5	1	2	1
Académie Kuper	9	0	12	0
Académie Louis-Pasteur	3	0	2	0
Académie Michèle-Provost	8	0	7	0
Académie Solomon Schechter	7	5	8	2
Académie Yéshiva Yavné	0	5	0	1
Centre académique Fournier	0	1	0	0
Centre d'intégration scolaire	3	0	2	0
Centre François-Michelle	6	1	2	1
Collège Beaubois	8	1	6	1
Collège Charlemagne	1	0	1	0
Collège d'Anjou	17	1	17	1
Collège de Montréal	6	0	5	0
Collège Herzing	2	0	2	0
Collège international Marie de France	1	1	1	1
Collège Jacques-Prévert	1	0	1	0
Collège Jean-de-Brébeuf	9	5	10	2
Collège Jean-Eudes	5	2	2	0
Collège LaSalle	8	1	8	0
Collège Mont-Royal	3	0	2	0
Collège Mont-Saint-Louis	6	0	2	0
Collège Notre-Dame	4	4	2	3
Collège Pasteur	36	9	35	9
Collège Regina Assumpta	18	4	10	3
Collège Reine-Marie	8	1	4	1
Collège Sainte-Anne, Dorval	5	1	2	1
Collège Sainte-Marcelline	2	0	1	0
Collège Stanislas (Outremont)	19	10	11	7
Collège St-Jean-Vianney	9	0	41	0
Collège Ville-Marie	2	0	1	1
École Akiva, section anglaise	5	1	5	1
École Alex Manoogian	12	2	7	1
École Beth Jacob de Rav Hirschprung	14	4	9	2
École bilingue Notre-Dame de Sion	0	1	0	1
École Charles-Perrault (Pierrefonds)	7	0	6	0
École chrétienne Emmanuel, section anglaise	0	1		
École JMC	8	0	1	0
École Le Sommet	4	0	24	0
École Lucien-Guilbault	5	1	1	0
École Maïmonide, Campus Jacob Safra	17	6	11	8
École Marie-Anne	3	1	0	1
École Marie-Clarac	52	9	13	4
École Miss Edgar et Miss Cramp	4	1	3	1
École nationale de cirque	1	1	1	0
École Peter Hall, Campus Côte-Vertu	0	1	0	0
École première Mesifta du Canada	1	4	0	4
École Sainte-Anne	1	0	1	0
École Saint-Joseph (1985)	22	3	19	3

École secondaire Loyola	3	3	2	3
École Selwyn House, Campus 1	2	1	4	0
École St-Georges de Montréal (Campus I)	0	1	0	2
École Vanguard, secteur anglophone	6	6	18	7
École Yaldei	2	0	1	0
Écoles juives et Peretz, section anglaise	1	0	1	0
Écoles musulmanes de Montréal	3	3	0	0
Externat Mont-Jésus-Marie	2	1	2	1
L'Académie Beth Rivkah pour filles	14	4	11	2
L'Académie Centennial, section anglaise	1	1	0	1
L'Académie hébraïque, section anglaise	23	4	24	6
Le Collège Lower Canada	11	2	13	2
L'École Ali Ibn Abi Talib	43	7	0	0
L'École arménienne Sourp Hagop	44	2	18	2
L'École des Premières Lettres	1	0	1	0
Les écoles communautaires Skver, section anglaise	2	2	2	3
Pensionnat du St-Nom-de-Marie	4	0	4	0
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	5	0	25	0
Talmud Torah-Herzliah, campus Adams, section anglaise	11	1	1	1
The Study, section préscolaire primaire	1	0	0	0
Villa Maria	16	1	12	0
Villa Sainte-Marcelline	1	0	0	0
Yeshiva Gedola-Merkaz Hatorah, section anglaise	13	2	6	1
(07) Outaouais	3	0	3	0
Collège Nouvelles Frontières	1	0	1	0
Collège St-Joseph de Hull	2	0	2	0
(12) Chaudière-Appalaches	41	3	32	3
Collège de Lévis	3	1	1	1
Collège Dina-Bélanger	3	0	0	0
École Jésus-Marie Beaucheville	1	0	1	0
École Marcelle-Mallet	5	1	2	1
École Montessori International Blainville	2	0	0	0
École trilingue Vision Rive-Sud	1	0	2	0
Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent	26	1	26	1
(13) Laval	82	11	44	9
Académie culturelle de Laval	6	2	6	3
Collège CDI Administration. Technologie. Santé (Campus de Laval)	10	0	5	2
Collège Citoyen	9	1	4	0
Collège Laval	7	2	7	1
Collège Letendre	26	3	21	2
École Charles Perrault (Laval)	2	0	0	0
École orale de Montréal	1	0	0	0
École Socrates-Démosthène, campus Démosthène	21	3	1	1
(14) Lanaudière	36	7	13	3
Académie Antoine Manseau	5	0	3	0
Académie François-Labelle	12	2	0	0
Centre académique de Lanaudière	1	0	1	0
Collège de l'Assomption	5	0	3	0
Collège Esther Blondin	1	1	0	1
Collège Saint-Sacrement	6	2	4	0
École Les Mélèzes	2	1	0	1
École trilingue Vision Terrebonne	4	1	2	1
(15) Laurentides	77	12	57	11
Académie des pompiers	2	4	4	4
Académie Lafontaine	3	0	1	0
Académie Ste-Thérèse	34	2	28	2
Collège Boisbriand 2016	0	0	1	0
Collège Laurentien	1	0	0	0
École Imagine	0	1	0	0
Externat Sacré-Coeur	15	0	1	0
Séminaire du Sacré Coeur	22	5	22	5
(16) Montérégie	171	37	113	23
Académie des Sacrés-Coeurs	2	0	1	0
Académie Juillet	1	0	1	0
Académie Marie-Laurier, Campus Brossard	0	1	0	1
Collège Bourget	6	5	3	0
Collège Charles-Lemoyne	29	7	28	6
Collège de comptabilité et de secrétariat du Québec, campus de Longueuil	0	1	0	0
Collège Durocher St-Lambert (Pavillon Durocher)	3	0	2	0
Collège Français, Campus de Longueuil	23	4	19	2
Collège Héritage de Châteauguay	35	13	3	4
Collège Jean de la Mennais	14	0	9	0
Collège Milestone			6	6
Collège Mont-Sacré-Coeur	11	1	2	1
Collège Notre-Dame-de-Lourdes	6	1	6	1
Collège Saint-Hilaire	6	1	5	0
Collège Saint-Maurice	6	1	4	1
Collège Trinité	2	0	1	0
École de technologie gazière	0	1	0	0
École Les Trois Saisons	1	0	1	0
École secondaire du Verbe Divin	2	0	2	0
École secondaire Saint-Joseph	9	1	3	1
École trilingue Vision St-Augustin	3	0	4	0
École Trilingue Vision St-Jean	7	0	8	0
École trilingue Vision Varennes, préscolaire-primaire	1	0	1	0
La Petite Académie	4	0	4	0
(17) Centre-du-Québec	27	8	9	7
Collège Clarétain de Victoriaville	0	1	0	1
Collège Notre-Dame-de-l'Assomption	2	1	0	1
Collège Saint-Bernard	25	6	9	5
Total général	1345	264	1036	190

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).